

Rapport d'Activités 2022 du Syndicat Mixte Flandre et Lys



Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**

Sommaire

1. Organisation et fonctionnement.....page 3
2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys.....page 10
3. La rénovation énergétique de l'habitatpage 15
4. La démocratie participative en lien avec le Scot.....page 36
5. Les démarches transfrontalières.....page 41



1- Organisation et Fonctionnement

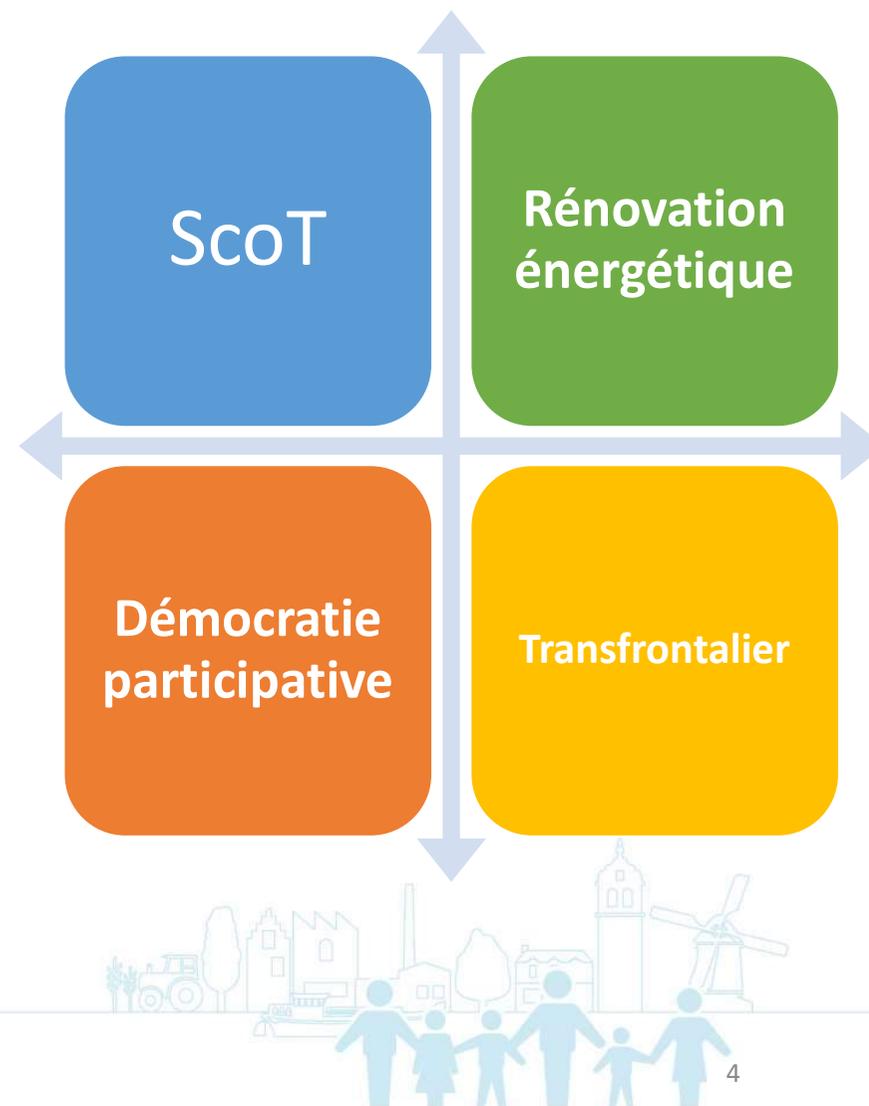
- Les compétences et missions du SMFL
- Le système de gouvernance
- L'équipe
- Les délibérations et comités
- Le budget
- Le partenariat



1. Organisation et fonctionnement: les compétences et missions

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys est un EPCI avec ses propres moyens financiers et humains, qui permet de servir sa **mission principale qui est l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

Ses autres missions sont la réhabilitation énergétique à travers le pilotage du programme d'intérêt général Habiter Mieux, le Guichet Unique de l'Habitat et le financement de l'Espace France Renov', **mais aussi la démocratie participative** en lien avec notre document d'urbanisme **et le transfrontalier** via notre implication dans le GECT et le programme Interreg Partons 2.0



1. Organisation et fonctionnement: le système de gouvernance

LA PRESIDENTE :
assure l'exécution des
décisions du Comité Syndical
et du Bureau et représente
le Syndicat Mixte dans
les actes de la vie civile

Mme Mametz

LE BUREAU

Est composé de 7 membres dont:

- La Présidente
- 2 Vice-Présidents
- 4 membres du Bureau

Il prépare le budget, le soumet au vote du CS et en assure l'exécution avec les services de la Trésorerie Principale. Il suit et coordonne le travail des commissions

Il peut faire appel à des personnalités extérieures pour suivre ou étudier un sujet demandant une compétence particulière. Il gère et valide les affaires courantes

Mme Mametz, M Devos, M Thorez,
Mme Boulet, M Duhamel,
Mme Durut, M Mahieu

La gouvernance du SMFL est un COMITE SYNDICAL composé de 33 délégués titulaires et 33 délégués suppléants. Le comité syndical est le seul organe pour:

Définir les grandes orientations, les principales actions et stratégies du SMFL

Voter le budget et documents inhérents

Créer des commissions

Exercer les compétences particulières qui lui sont attribuées par le CGCT

23 délégués titulaires de la
CCFI et 10 délégués titulaires
de la CCFL



1. Organisation et fonctionnement: l'équipe du SMFL

Travaillant en mode projet sur l'ensemble des dossiers, l'équipe est composée:

- d'un directeur qui assure la coordination de la structure, dont le poste est financé dans le cadre d'un conventionnement (2021/2026) avec l'Agence d'Urbanisme Flandre- Dunkerque
- d'une chargée de mission PIG / Habitat
- d'une responsable comptable/ ressources humaines(0.5 ETP)
- d'une assistante administrative(0.8 ETP)



1. Organisation et fonctionnement: les comités syndicaux

3 Comités Syndicaux ont eu lieu au cours de l'année 2022 et 23 délibérations ont été votées

2022/01: Installation de deux délégués suppléants de la CCFL
2022/02: Rapport d'Orientation Budgétaire 2022
2022/03: Adoption de la participation 2022 des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte Flandre et Lys
2022/04: Modification de la délibération 20/2021 relatif à la convention cadre entre le SMFL et la Région Hauts-de-France pour le portage du dispositif Sare du 01/01/2021 au 31/12/2023
2022/05: Convention Adil Juridique 2022
2022/06: Adhésion à l'assurance statutaire du CDG 59
2022/07: Application des 1607 heures au Syndicat Mixte Flandre et Lys
2022/08: Mise à jour du tableau des effectifs
2022/09: Compte de gestion 2021
2022/10: Compte administratif 2021
2022/11: Affectation des résultats 2021
2022/12: Budget primitif 2022
2022/13: Lancement d'un concours photo et validation du règlement

2022/14: Retrait de la délibération 2022/07
2022/15: Avenant N°4 au marché avec l'opérateur Inhari dans le cadre de la prorogation d'un an du Programme d'intérêt général Habiter Mieux pour l'année 2023
2022/16: Avenant N°2 à la convention entre le SMFL et l'ANAH pour la prorogation d'un an du Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux
2022/17: Avenant N°2 à la convention entre le SMFL et le Département du Nord pour la prorogation d'un an du Programme d'Intérêt général Habiter Mieux
2022/18: Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
2022/19: Décision Budgétaire Modificative N°1
2022/20: Salon de développement durable du 18 et 19 novembre 2022 à Wallon chapel/ délibération financière
2022/21: Validation de l'engagement du territoire dans un Contrat d'Objectifs Territorial de l'Ademe
2022/22: Adhésion aux services de prévention du CDG59 Pôle Santé au travail
2022/23: Installation d'un délégué suppléant de la CCFI



1. Organisation et fonctionnement: le budget

L'activité du Syndicat Mixte en 2022 se traduit par les résultats budgétaires suivants:

Section de fonctionnement	
Recettes réalisées en 2022	490 389.58
Dépenses réalisées en 2022	448 937.31
Résultat 2022	41 452.27
Résultat N-1 reporté	351 758.06
Excédent de Fonctionnement	393 210.33

Section d'investissement	
Recettes réalisées en 2022	149 197.08
Dépenses réalisées en 2022	168 538.50
Résultat 2022	-19 341.42
Résultat N-1 reporté	376 631.19
Reste à réaliser à reporter en 2023	219 002.00
Recettes à percevoir à reporter en 2023	0.00
Excédent d'investissement	357 289.77



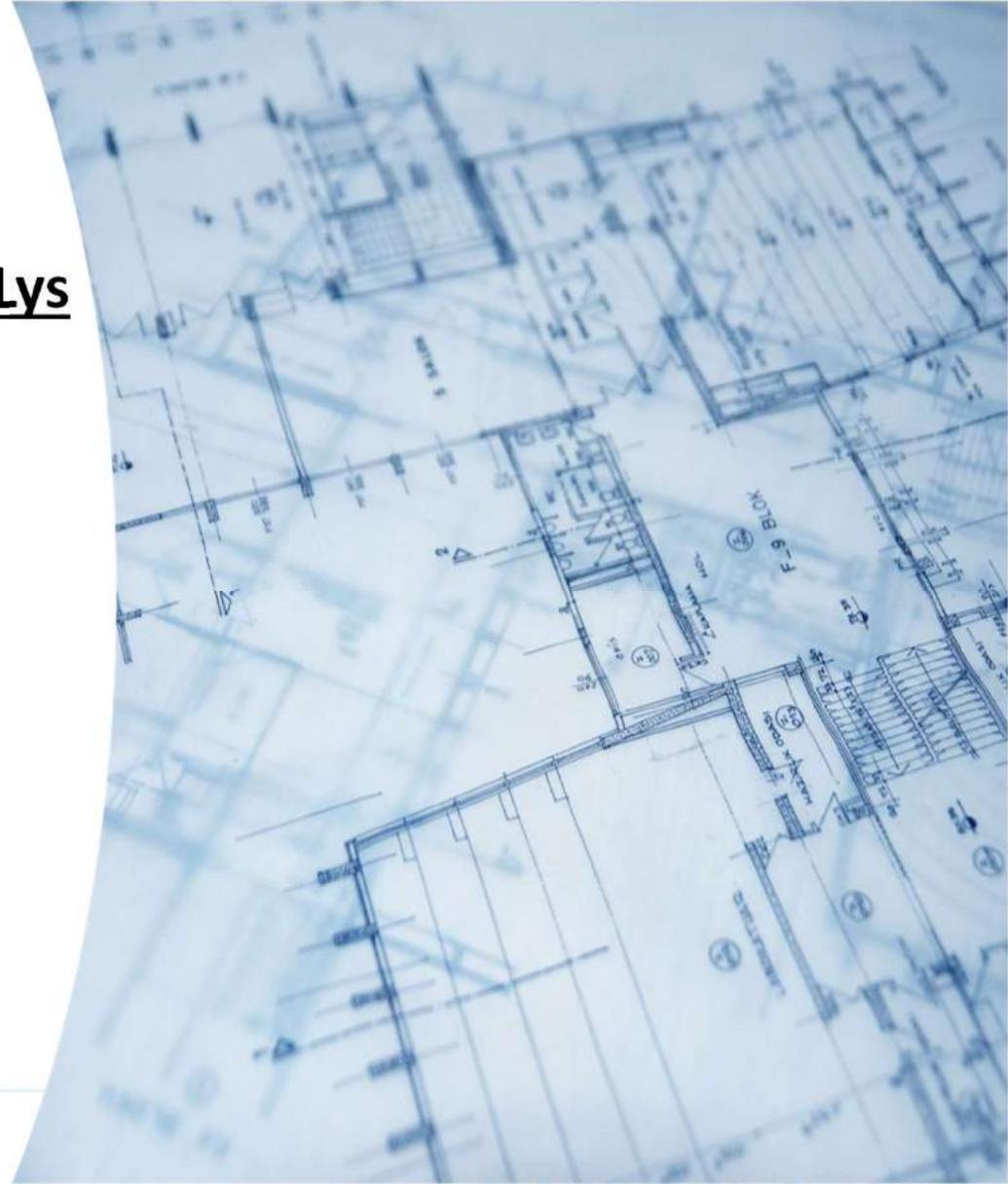
1. Organisation et fonctionnement: les partenaires

La mise en œuvre des différentes actions portées par le Syndicat Mixte s'appuie sur un **partenariat renforcé avec les différents EPCI et communes** du territoire **mais également avec les différents acteurs institutionnels, associatifs ou privés** travaillant pour le développement territorial de la Flandre et Lys.



2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

- Les conférences du Scot
- Les Rencontres Nationales des Scot
- Le forum du Scot
- Un rôle de personne publique associée



2. le SCoT Flandre et Lys: Contexte de l'année 2022

Le SCoT de Flandre et Lys est exécutoire depuis février 2020 avec une modification simplifiée en mars 2020 pour rectifier une erreur matérielle.

La loi Climat et Résilience du 22 Aout 2021 a introduit le principe dit du "zéro artificialisation nette« (ZAN) à horizon 2050. Pour être effectif, cet objectif ZAN doit être intégré dans l'ensemble des documents de planification territoriale, en premier lieu dans le SRADDET et **décliné ensuite dans les SCoT puis dans les PLU ou PLUI.**

Dans un objectif de concertation préalable et de genèse de proposition du bloc local à destination de la Région, **la loi a instauré une conférence des Scot par région associant l'ensemble des présidents des établissements publics en charge du SCoT** et deux représentants des communes et intercommunalités.

Après de nombreux travaux préalables débutant fin 2021, une première **Conférence des Scot** des Hauts-de-France a eu lieu le 21 février.

Suite à cette conférence, **une réunion d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble des élus du territoire a été organisée le 18 mai** en présence d'un représentant de la fédération nationale des SCoT et de l'Etablissement public foncier.

Les élus du COPIL départemental du Nord, amendées par les élus du COPIL régional ont formulé des propositions et les ont restituées à la Conférence des SCoT le 21 juin 2022.



2. Le SCoT Flandre et Lys: les Rencontres Nationales des Scots

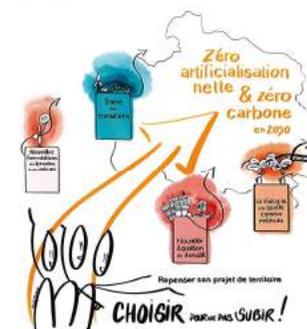
Cette année l'équipe s'est rendu aux 16eme Rencontres Nationales du Scot à Besançon les 15, 16 et 17 juin 2022

Le sujet de cette année était ambitieux. Il s'agissait de **s'interroger collectivement sur les nouveaux modèles d'aménagement de territoires pour accompagner les transitions**. Si tous s'accordent sur la nécessité de changer de modèle, sans pour autant renier ce qui a été fait précédemment, comment les mettre en œuvre sans altérer l'attractivité de nos territoires ? Comment s'engager dans la réindustrialisation avec un foncier qui va se raréfier ?

Comment répondre aux aspirations des citoyens qui, au lendemain de la crise sanitaire, rêvent majoritairement d'une maison individuelle à la campagne et d'espace ?



CONTRIBUTION
S'ENGAGER DANS DE NOUVEUX
MODÈLES D'AMÉNAGEMENT
JUN 2022



2. le SCoT Flandre et Lys: Forum du Scot

Un Forum sur l'Eau a été organisé par le SMFL à l'Espace Flandre d'Hazebrouck le 22 mars 2022.

Le but de ce forum était d'**informer et de sensibiliser les acteurs sur les enjeux de l'eau à travers différentes thématiques**: eau et ressource/ eau et risque / eau et attractivité/ eau et la biodiversité.

De nombreux partenaires se sont mobilisés et ont tenu des stands: l'AGUR , le service tourisme CCFL, Lys sans frontière, VNF, SYMSAGEL, l'USAN, Noréade, la Régie municipale d'Hazebrouck, Flandre Opale Habitat, la CCI, L'Agence de l'eau, le Conservatoire Botanique de Bailleul, la Fédération de Pêche , Lestrem Nature, les Jardins du Cygne et la CCFI.

De nombreux élus, partenaires et institutions ont participé aux différents temps d'échange. Deux tables rondes se sont tenues, la première sur les usages de l'eau et l'aménagement du territoire et la seconde sur la préservation de la ressource en eau et la biodiversité.

L'après-midi était à destination des habitants et des scolaires.

Un film sur le petit cycle de l'eau était diffusé, un quizz sur les usages de l'eau ainsi qu'une tombola permettant de gagner des activités nautiques à la Base d'Haverskerque ont été organisés.



2. le SCoT Flandre et Lys: un rôle de Personne Publique Associée

A travers le portage du SCoT, le **Syndicat Mixte est consulté pour avis à la fois sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement développés sur son territoire, mais également sur les documents de planification élaborés sur les territoires voisins.**

Il siège également au sein des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial.

A titre d'exemple, le SMFL a notamment été consulté cette année sur l'approbation du SCoT de la région Flandre Dunkerque et pour les PLU de Lestrem, Fleurbaix ou encore Haverskerque.



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Un accompagnement à la rénovation énergétique sur le territoire

- Contexte général de l'année 2022
- Le Guichet Unique de l'Habitat
- Le Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux
- L'étude Lutte contre la vacance des logements sur le territoire



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le contexte général de l'année 2022

La Loi Climat et Résilience du 24 Août 2021 incite l'ensemble des acteurs à s'engager dans un vaste chantier en faveur de la **rénovation énergétique de l'ensemble des passoires thermiques dans les dix prochaines années**. Cela implique une massification des rénovations mais aussi d'effectuer des rénovations globales des logements. Dans ce cadre, le contexte légal concernant la **rénovation pour les propriétaires bailleurs** a été fixé en cours d'année 2022.

Cette année 2022 a été marquée par le contexte de la crise énergétique et l'augmentation du coût de l'énergie.

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys a poursuivi son accompagnement des ménages désireux de faire des travaux d'économie d'énergie et de rénovation de leur habitation. Dans cette perspective et afin d'améliorer l'accompagnement des habitants du territoire, le Syndicat Mixte a ainsi mis en place **le Guichet Unique de l'Habitat**.

Outre une communication locale, le SMFL a bénéficié de la communication nationale avec France Rénov.

Le programme Habiter Mieux et le dispositif Ma Prime Rénov ont contribué à une massification énergétique des rénovations sur le territoire.

Cette dynamique s'est donc poursuivie avec une communication et un partenariat avec les Communautés de Communes, les communes, les CCAS, les maisons Frances Services et les entreprises du territoire qui ont relayé les informations.



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Guichet Unique de l'Habitat : Première année de fonctionnement

Le Guichet Unique de l'Habitat a été mis en place le 2 janvier 2022

Les missions et objectifs :

- Faire émerger la demande et simplifier l'accès à l'information en proposant un service intégré
- Informer sur les aides à la rénovation énergétique
- Mobiliser l'ensemble des parties prenantes en interne et externe du territoire
- Conseiller tous les publics en matière de rénovation énergétique des logements, d'améliorer l'habitat et de maximiser les gains énergétiques
- Cibler les logements individuels PO/PB et les copropriétés.



Les dispositifs financiers à la rénovation énergétique du logement



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Les missions de l'équipe du SMFL dans le cadre de la mise en place du Guichet Unique de l'Habitat:

- Informer les bénéficiaires des aides à la rénovation énergétique des subventions possibles en fonction de leurs demandes
- Expliquer les étapes d'un projet et prendre un rendez-vous avec la Conseillère France rénov et l'opérateur ANAH
- Assurer un suivi des échanges avec la CFR et l'opérateur et un suivi de gestion de document, gestion des bases de données et agendas partagés
- Participer aux échanges régionaux et nationaux dans le cadre du dispositif SARE et ma Prime rénov
- Participer aux sessions d'informations et de formations dans le cadre de ma prime rénov et mon accompagnateur rénov.



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Guichet Unique de l'Habitat : la communication et animations

Afin de sensibiliser les élus, partenaires et les habitants du territoire, **diverses actions on put être menées:**

- Edition d'une brochure diffusée sur le territoire
- 2 spots publicitaires en partenariat avec l'AGUR
- Stand sur le marché estival de St Jans Cappel
- Mailing aux entreprises du territoire, notaires, agences immobilières et partenaires du territoire.
- Communiqué de presse
- Animations dans les CCAS, commune de Steenwerck, maisons France Services
- Edition de 9 Web Lettres "Brève du GUH"



3. La rénovation énergétique de l'habitat

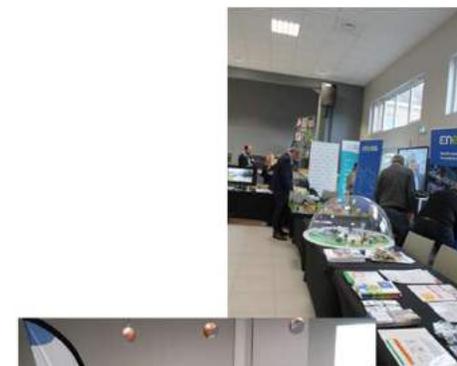
Le Guichet Unique de l'Habitat : la communication et animations

En partenariat avec le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères (SMICTOM) et le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF), le **SMFL a co-organisé le 1^{er} salon du Développement durable le 19 novembre 2022 à Wallon Cappel**

585 visiteurs ont sillonné les différents stands proposés lors de cette journée. Stand du GUH (585 visiteurs).

L'ensemble des habitants et élus du territoire ont pu également participer à différentes conférences et temps d'échanges:

- Conférence sur le photovoltaïques en partenariat avec le CD2E
- Balade thermique avec la conseillère France rénov'
- Conférence pour les propriétaires bailleur proposé par l'opérateur du territoire INHARI



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Guichet Unique de l'Habitat en chiffres:

- 2 618 appels reçus en 2022
- 850 rendez-vous à la conseillère France-rénov
- 285 rendez-vous conseils avec l'opérateur PIG
- 52 rendez-vous conseils juridiques, majoritairement sur les rapports locatifs.
- 1742 dossiers ma prime rénov (dont 1219 dossiers en CCFI et 523 dossiers en CCFL) , pour un montant de subvention de 5 232 184 € et un montant de travaux de 16 328 485 €
- 94 prime rénov sérénité pour un montant de travaux de 2 940 964 €
- 28 PEL région en 2022
- 73 dossiers AREL pour un montant de 193 750€ de subvention Région Hauts de France



3. La rénovation énergétique de l'habitat :

Le programme d'intérêt général (PIG) Habiter Mieux :

Pour l'année 2022, **le marché entre dans sa quatrième année de programme. Dès le mois de mars 2022** l'Anah a sollicité de Syndicat Mixte Flandre et Lys pour proroger le programme d'une année complémentaire.

Face aux enjeux de rénovation énergétique et de maintien à domicile de personnes âgées, **les objectifs fixés sur les volets « autonomie » et « énergie pour les propriétaires occupants »** ont été atteints dès le mois de septembre 2022.

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys a accueilli un plus grand nombre de public par téléphone et dans ses locaux dans le cadre du PIG Habiter Mieux.

Les permanences de l'opérateur Inhari ont eu lieu sur Hazebrouck, La Gorgue et Laventie à la maison France Services.



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le programme d'intérêt général (PIG) Habiter Mieux : les chiffres 2019 / 2022

- 616 entreprises du 59/62 dont 42 % du territoire
- 1158 devis
- 14 856 146 € de travaux programmés
- 5 949 763 € de travaux soldés

OBJECTIFS ET REALISES 2022			
Catégories	Objectifs	Dossiers déposés	Taux de réalisation
PO Habiter mieux	90	90	100%
PO Autonomie	25	25	100%
PO/PB travaux lourds	5	4	80%
PB Habiter Mieux	10	2	20%
TOTAL	130	121	93%



d'aide investit par la collectivité

+ 9 euros de subvention Anah générées

+ 1,5€ de subventions autres

= 25 euros de travaux engendrés



3. La rénovation énergétique de l'habitat:

Etude d'évaluation du programme PIG "Habiter Mieux"

Dans le cadre du programme d'Intérêt général "Habiter Mieux", l'Anah préconise de faire une étude d'évaluation des différents programmes.

Le territoire étant dans sa neuvième année de fonctionnement du programme (avec deux opérateurs différents), le Syndicat Mixte Flandre et Lys a lancé l'étude d'évaluation dès le 1er trimestre 2022.

Le comité de pilotage de démarrage de la phase 1 a eu lieu en octobre 2022. La phase 1 de cette évaluation a été restitué en décembre 2022.

Cette démarche d'évaluation et de préconisations doit permettre au SMFL et ses partenaires de confirmer l'opportunité de la mise en place d'une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat sur le territoire et d'évaluer qualitativement et quantitativement le prochain programme, notamment en fonction des évolutions des politiques publiques en vigueur.



3. La rénovation énergétique de habitat:

Etude lutte contre la vacance des logements sur le territoire du SCOT de Flandre et Lys

Les orientations en matière d'habitat du SCOT encouragent l'ensemble des acteurs à tendre vers un territoire énergétiquement sobre et une gestion plus économe du foncier.

Les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU rencontrent des problématiques de logements. La carence de logements sociaux et le montant des pénalités sont très lourdes à porter pour ces communes.

Suite au lancement de l'étude fin 2021, le bureau d'études Citémétrie a poursuivi sa mission à la fois sur la finalisation du diagnostic et l'élaboration des études de cas en lien avec les spécificités de nos communes. Ces études de cas ont permis la production de scénarios et l'élaboration de fiches actions.

Cette étude permettra d'apporter des solutions au territoire et de créer des outils pour lutter contre la vacance structurelle, de résorber le logement indigne et de créer un observatoire de la vacance.

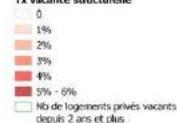


EVALUATION DE LA VACANCE STRUCTURELLE

À L'ÉCHELLE TERRITORIALE

En 2020, 30% des logements privés vacants l'étaient depuis plus de 2 ans

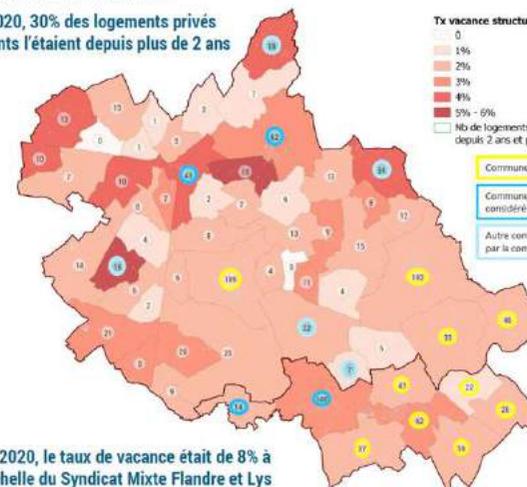
Tx vacance structurelle



Commune prioritaire dans le cadre de l'étude

Commune prioritaire avec un phénomène de vacance considéré par la commune comme une priorité

Autre commune avec un phénomène de vacance considéré par la commune comme une priorité



En 2020, le taux de vacance était de 8% à l'échelle du Syndicat Mixte Flandre et Lys

Répartition de la vacance structurelle

< 1 000 hab.	15%
1 000 - 3 500 hab.	26%
3 500 - 5 000 hab.	15%
5 000 - 10 000 hab.	20%
> 10 000 hab.	24%

Source: LDHAC 2020



3. La rénovation énergétique de l'habitat:

Etude lutte contre la vacance des logements sur le territoire du SCOT de Flandre et Lys

Les Communes et Communautés de Communes ont participé activement à cette étude.

L'enquête auprès des 886 propriétaires de logements vacants a été restituée lors d'un atelier en février 2022.

Deux comités de pilotage ont eu lieu sur 2022. Une présentation lors de la conférence des DGS a permis de présenter l'étude aux DGS du territoire.

Le rendu de l'étude a été réalisé courant du 1er trimestre 2023



PRÉSENTATION / LOCALISATION Le logement dégradé et énergivore (Indicateur ANAH (D+0,87))

34 RUE DE CASSEL, NEUF-HERGEM

Caractéristiques / Adresse	Parcelles 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16
Statut de copropriété	Propriété indivise (copropriété horizontale) - Copropriété horizontale (indivision)
Description architecturale globale	Présence d'un toit plat, présence d'un balcon et d'une terrasse sur la façade ouest. Réalisation d'un mur de clôture de 2m de hauteur sur la façade ouest. Présence d'un mur de clôture de 2m de hauteur sur la façade ouest. Présence d'un mur de clôture de 2m de hauteur sur la façade ouest.
Etat patrimonial	Présence d'un toit plat, présence d'un balcon et d'une terrasse sur la façade ouest. Réalisation d'un mur de clôture de 2m de hauteur sur la façade ouest. Présence d'un mur de clôture de 2m de hauteur sur la façade ouest. Présence d'un mur de clôture de 2m de hauteur sur la façade ouest.
Propriété	Propriété indivise (copropriété horizontale) - Copropriété horizontale (indivision)
Statut de copropriété	Propriété indivise (copropriété horizontale) - Copropriété horizontale (indivision)
Statut de copropriété	Propriété indivise (copropriété horizontale) - Copropriété horizontale (indivision)
Statut de copropriété	Propriété indivise (copropriété horizontale) - Copropriété horizontale (indivision)

Etat des lieux (Parcelle 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16)

OUVERTURE POSSIBLE 16 Cité du Vert Vallon, HAZEBROUCK

RENOVATION DE L'ENSEMBLE DES MAISONS DE RANGÉE

- Du 16 au 22 cité du Vert Vallon, HAZEBROUCK
- Ensemble de 7 maisons

PRÉSENTATION DU CLOS COUVERT 16 Cité du Vert Vallon, HAZEBROUCK

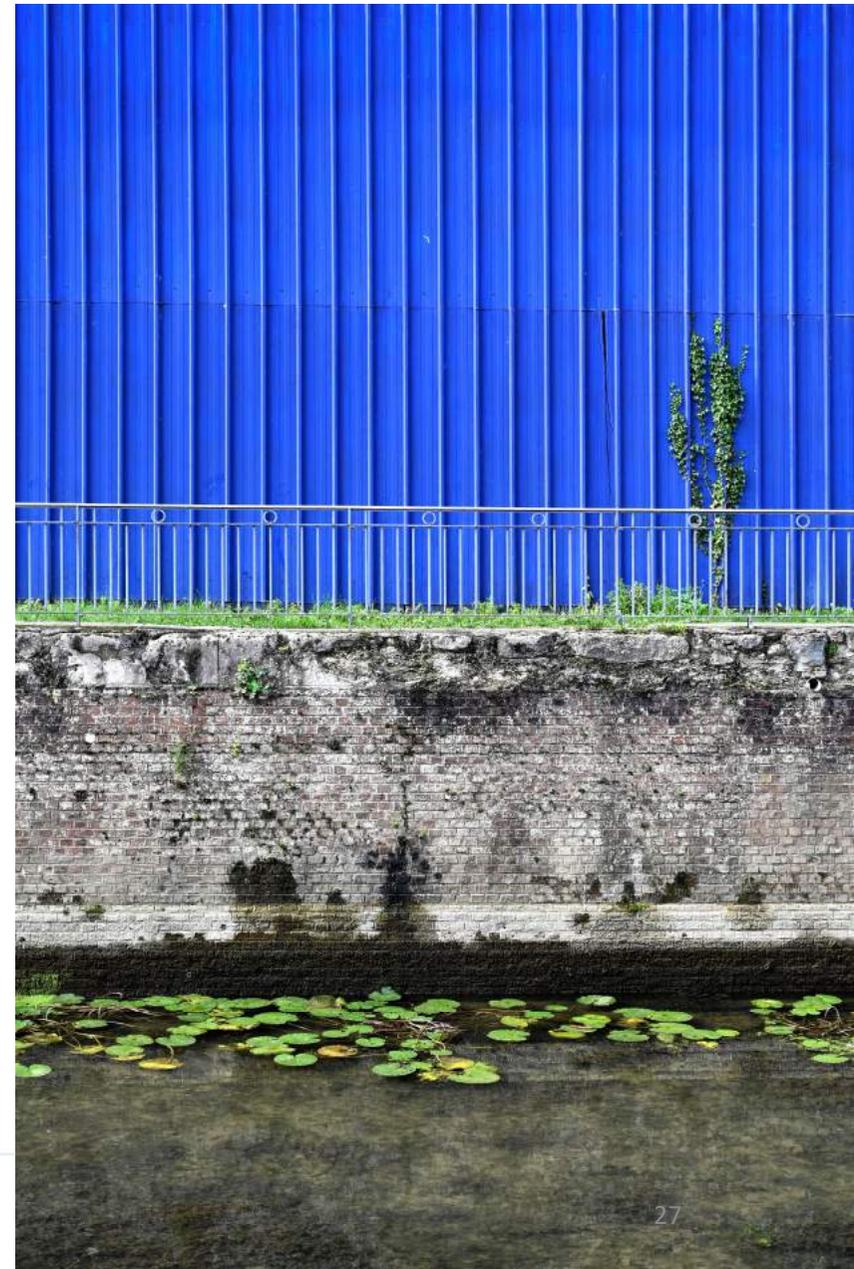
Valorisation patrimoniale / Traitement du clos couvert

Les regards (pignons) de ce bâtiment sont partiellement effondrés depuis plusieurs années. L'existant présente un aspect délabré : un développement de végétation. La toiture et les réseaux d'eau pluviale semblent être en bon état. En raison que la toiture est composée de panneaux en fibrociment, une **réhabilitation de l'existant** s'impose dans l'immédiat.

La façade ouest est sujette à un développement conséquent de la végétation. La partie couverte est traitement délabré. Les éléments de menuiserie métalliques en simple vitrage sont cassés. L'ensemble des réseaux en bas de l'ouvrage est à compléter.



4- La démocratie participative en lien avec le SCOT



4-La démocratie participative

Premier concours photos sur la thématique de "l'eau dans tous ses états".

Pour l'année 2022, le SMFL a souhaité apporter un regard particulier et sensibiliser à la thématique de l'eau sous différentes formes en organisant son premier concours photo citoyen.

Les thématiques suivantes ont été abordés :

- Les rivières, les mares
- Les ressources en eau
- L'eau sous toutes ses formes (solide, liquide, gazeuse)
- La flore, la faune sauvage aquatique
- La biodiversité aquatique
- Les inondations
- Le transport fluvial
- Le changement climatique (phénomènes météorologiques dû à l'eau)

Le concours a été lancé en avril 2022, la sélection des lauréats a eu lieu en novembre et la remise des prix en janvier 2023. Patrick Devresse, photographe régional, nous a accompagné lors de ce concours et a travaillé sur une série de photos intitulé "EAUX".



4-La démocratie participative

Premier concours photos sur la thématique de l'eau dans tous ses états.

La communication de ce concours a été faite via les journaux locaux, réseaux sociaux, dans les collèges et lycées du territoire, dans les mairies et lieux publics.

Le SMFL a animé, en lien avec Patrick Devresse, deux balades photographiques

- Le 08 octobre 2022 à la Base nautique de Haverskerque
- Le 15 octobre 2022, sur la commune de Boëseghem, le long de la Melde

Au total, ce sont une trentaine de personnes qui ont participé

Nombre de participants au concours :

Dans la catégorie photographes amateurs : 38

Dans la catégorie jeunes photographes : 7

Dans la catégorie photographes professionnels : 1



4. La démocratie participative

1er concours photos sur la thématique de l'eau dans tous ses états : Résultat

La remise des prix a eu lieu à la Friche de Hazebrouck le 31 janvier 2023.

Cinq lauréats dans les catégories photographes amateurs et jeunes photographes ont été récompensés.

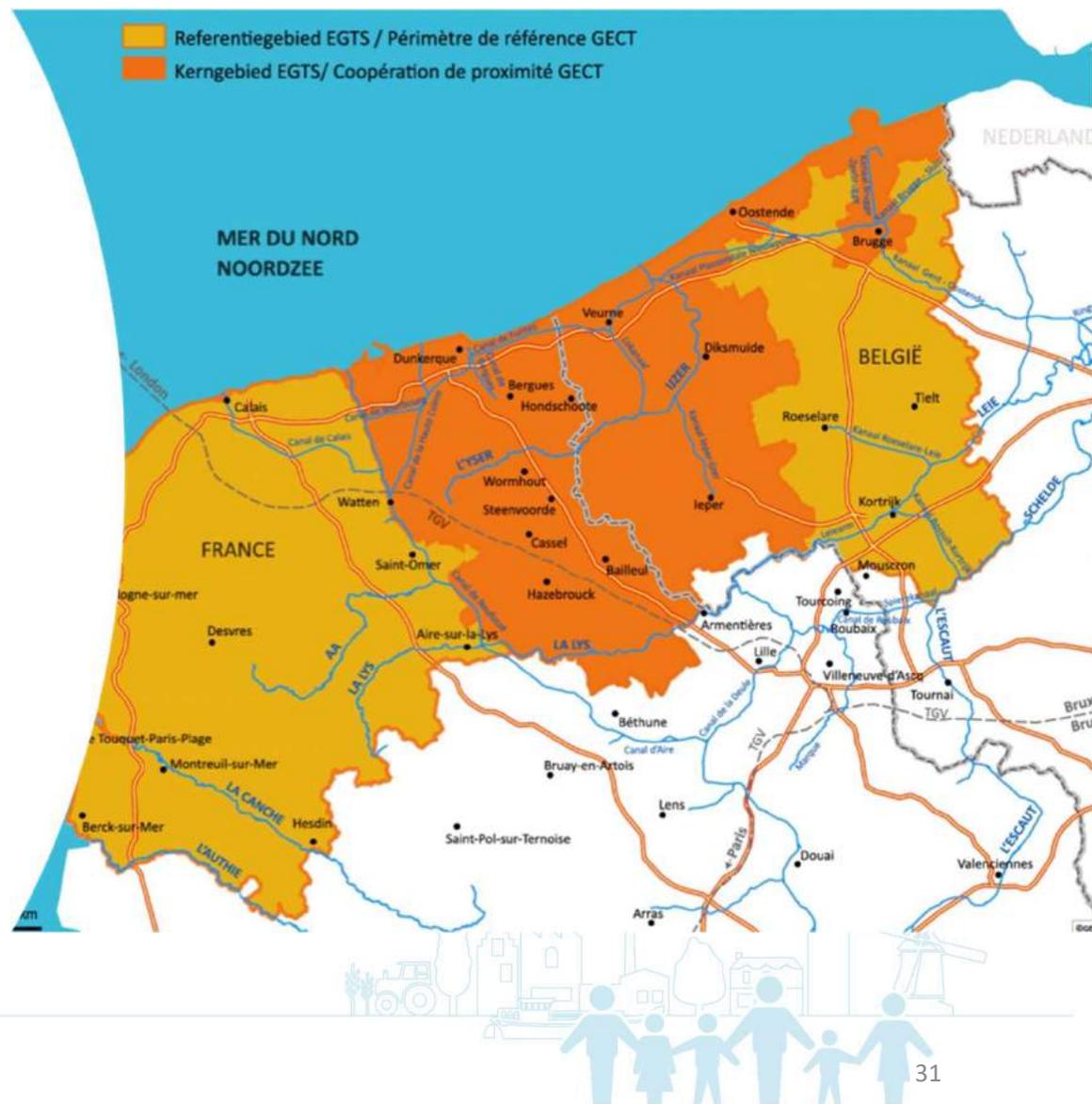
Un prix spécial du jury a été décerné au Collège sacré Cœur de Estaires, pour son travail sur le thème de "l'usage de l'eau dans les tâches domestiques"

Le vernissage de l'exposition a réuni une centaine de personnes (les participants au concours et leurs famille, élus, partenaires).

L'exposition photo comprenant les clichés des lauréats et candidats et l'exposition "EAUX" de Patrick Devresse a vocation à être exposé à la demande des communes ou centres culturels du territoire.



5. Les démarches transfrontalières

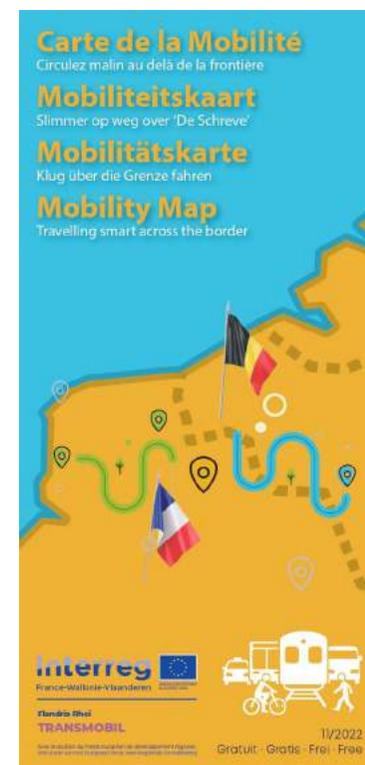


5. Les démarches transfrontalières

Le GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale

Le SMFL adhère au GECT qui est une structure de gouvernance transfrontalière multi niveaux qui réunit tous les échelons institutionnels de chaque côté de la frontière, ainsi que les partenaires de la société civile.

Le SMFL y siège au titre de ses deux intercommunalités.





Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**